

LA COOPÉRATION EN MOUVEMENT

*Faire culture avec et pour
les Brabançons!*

21 octobre 2014

9h - 17h

**Centre de Plein Air
Madeleine Clément**

79, avenue de Doiceau
1300 Wavre



Centre culturel
du Brabant wallon

COORDINATION
d'éducation permanente
du Brabant wallon



Bibliothèque centrale
du Brabant wallon (FWB)



En avril 2013, les Assises du développement culturel territorial du Brabant wallon ont mis en évidence la nécessité d'activer de nouvelles logiques de coopération entre acteurs culturels.

Dans ce contexte, les réseaux des bibliothèques publiques, des maisons de jeunes, des organismes d'éducation permanente et des centres culturels ont convié le 21 octobre 2014 les professionnels de la culture à une journée entièrement consacrée à cette dynamique particulière qu'est la coopération. Que recouvre le concept ? Quels en sont les enjeux ? Quel sens cela a-t-il ? Comment la réaliser concrètement ? Comment s'ouvrir à des acteurs de secteurs différents ?

L'objectif du processus auquel les professionnels de la culture sont invités à prendre part, est de construire une action culturelle pertinente et cohérente en lien avec les attentes, les besoins, les goûts, les impératifs sociaux et économiques des habitants du Brabant wallon, une terre en mutation. In fine, cela permettra de favoriser et renforcer les mises en réseau tant à l'échelle locale que supra-locale et provinciale.

Une petite vidéo vaut mieux que 1000 mots

<https://www.youtube.com/watch?v=OPjRtuhFi0Q>



Une organisation de la Bibliothèque publique centrale du Brabant wallon (FWB), de la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone, de la Coordination des organismes d'éducation permanente et du Centre culturel du Brabant wallon.

Les droits culturels et les politiques publiques de la FWB

Luc Carton

Le Brabant wallon en mutation

Enjeux territoriaux, *Éric Corijn*

Enjeux démographiques, *Thierry Eggerickx*

Sens et enjeux de la coopération

Marc Maesschalck

À propos de la sémantique du mot « coopérer »

Pratique de coopération : Biodroom à Anvers

Heleen Vanden Bergh

Pratique de coopération : Aux Livres, Citoyens ! à Liège

Céline Martin

Ateliers

Pratiques de partenariat pour des projets culturels partagés

Synthèse des ateliers

Conclusions

Ecoutez l'entièreté des interventions de Luc Carton, Marc Maesschalck et Heleen Vanden Bergh sur

www.radio27.be

Radio27.be
Bien entendu!

LES DROITS CULTURELS ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Lecture croisée des décrets Lecture publique, Centres de Jeunes, Éducation permanente et Centres culturels. Logiques communes, complémentarités, spécificités et divergences, potentiels de coopération y seront décortiqués.

Par Luc Carton, directeur de l'Inspection générale de la Culture – FWB

1. Pourquoi et comment faire culture ensemble ?

1.1. Parce que la culture est un lieu commun. Voyons en quoi.

Définition de la culture (Déclaration de Fribourg) = *les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité ainsi que les significations qu'il donne à son existence et à son développement*. Dans cette définition, la culture = expression de son humanité > reste une déclaration de droit privé, mais influence la sphère publique, en ce compris le Droit belge. De plus, selon Alain Touraine, sociologue, les anciens modèles de société décrits en termes politique, économique et social, ont fait place à l'émergence d'un nouveau paradigme culturel. Notre société contemporaine (avec son économie globale, l'individualisme triomphant, la mondialisation, la culture de masse, la marchandisation) est en train d'accoucher d'une nouvelle manière d'être ensemble. Chacun de nous s'efforce de se construire comme le sujet de sa propre vie. **Ce n'est plus la société qui détermine l'individu, mais l'individu qui devient le centre des dynamiques sociales**. Ce nouveau paradigme est culturel et porte sur le sens de la vie commune.

1.2. Une tendance généralisée au décloisonnement des territoires, champs et acteurs : face à la complexité de la représentation du monde (qu'est-ce que la ville ? le vivre ensemble ? l'emploi, l'école ? comment transmettre l'héritage ?), il est indispensable de construire une démocratie approfondie, faute de quoi fascisme, machisme, patriarcat... s'insinueront encore davantage dans la société > nécessité de coopérer, de « penser global et agir local ».

1.3. Comment faire culture ensemble ? Par la référence aux droits culturels appliqués à la société toute entière tout comme le sont les autres droits humains.

1.4. La politique culturelle doit être affirmée comme une politique transversale à l'ensemble des politiques publiques, elle s'adresse au monde entier.

2. Un examen des politiques publiques culturelles - Lecture « croisée » de 4 décrets : Lecture Publique (LP), Centre de Jeunes (CJ), Education Permanente (EP), Centres Culturels (CC)

Fil conducteur pour lire les 4 décrets = droits culturels par/pour et avec les populations, à l'échelle des territoires > rendre la société plus consciente d'elle-même (cfr. Marcel Hicter).

2.1. Quels sont les points communs aux 4 décrets ?

- Les filiations communes diversement assumées :
 - Condorcet : Instruire pour que la démocratie ait des fondements > l'école est le 1er opérateur

culturel.

- Les mouvements ouvriers, Jules Destrée, > faire culture ensemble, amener les œuvres à l'école > les bibliothèques sont le 2e opérateur culturel.
- L'animation socioculturelle, Marcel Hicter, Thérèse Mangot > les maisons de jeunes, les centres culturels sont le 3e opérateur.
- Horizon / finalité communs = démocratie culturelle diversement comprise et assumée
 - Décret LP > développement des pratiques langagières
 - Décret CJ > CRACS, favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active, responsable et solidaire
 - Décret EP > critique culturelle, sociale et politique pour émanciper
 - Décret CC > augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action...
- Démarche / méthode communes = l'éducation permanente

2.2. Quelles sont les spécificités & les variations ?

- Logique générale de subsidiarité malgré quelques variations : la plus faible en LP, la plus forte en EP, intermédiaire pour les CC et les CJ.
- Ancrage juridique contrasté : en LP (logique de service public quasi à 100 %), en EP (l'importance de l'associatif quasi à 100%), les CC (initiatives publiques et privées 50/50), CJ (variable).
- Ancrage économique contrasté dans les financements publics communaux, provinciaux, communautaires et régionaux (financement emploi croissant).
- Logique territoriale patente, le plus souvent à l'échelle communale, sauf EP qui est souvent thématique.

2.3. Participations croisées

AG et conseil culturel/conseil d'orientation pour les CC, Conseil de développement de la lecture et/ou CA pour la LP, peu pour les CJ et encore plus rare en EP.

2.4. Fonctionnalités complémentaires voire substituables

Un CC postule parfois en EP, en LP ou en CJ ; il y a du métissage, du cousinage et des changements de rôles en cours, une levée des frontières entre médiation, création, usages.

3. Quelques sujets du désir d'action commune

3.1. Préalable

La coopération n'a de sens que si elle est actionnaliste et non fonctionnaliste. Il s'agit d'interpréter le monde (lecture critique de la société), de se mobiliser et de le changer ensemble, de se nourrir des vertus et des spécificités respectives des « secteurs ».

3.2. Quelques pistes potentiellement fédératrices

- Horizon [Jean Blairon/RTA asbl] : dégager le conflit commun, fédérer les luttes culturelles et les luttes pour l'égalité, rechercher des ressources éditoriales, multiplier les « aperçus » de cet horizon. Acteurs : organisations syndicales, EP, associations de plaidoyer...
 - *Q : Comment aller plus loin avec des moyens réduits ? Cette générosité d'intentions est-elle tenable ?*
 - *R. : Si on extorque l'énergie aux travailleurs, cela crée une tension supplémentaire donc un repli. Il y a donc deux choses à envisager : déplacer son énergie non pas en supprimant du temps mais en l'utilisant différemment au service d'une analyse partagée du territoire et réhabiliter l'impôt et donner du sens à l'économie publique (cesser de dire qu'il n'y a pas d'argent dans des sociétés toujours plus riches).*

Pour faire un mouvement social et requalifier l'espace de la démocratie par l'expérience collective, il faut une triangulation entre : une identité ouverte aux autres, viser un enjeu de société et affronter le conflit avec l'adversaire.

- Chemin = lire le territoire ensemble : inventaire et analyse de l'exercice généralisé et approfondi des droits culturels des populations (visée commune, démarches communes ou concertées). Acteurs : les CC, la LP, les opérateurs d'alpha, les acteurs éducatifs, les CJ, les associations travaillant sur l'inégalité et la pauvreté...
- Pratique fédératrice : l'analyse partagée d'un territoire, lire la société ensemble, contradictoirement, et construire une interprétation d'enjeux de société. Acteurs : CC, LP, EP, CJ, pouvoirs publics comme interlocuteurs indispensables.
- Méthode : la mobilisation croisée des participations à l'espace public (coopération / concertation / consultation / représentation commune ou concertée : Conseil d'orientation, conseil de jeunes, PCS, PCDN, PCDR, CCAT...
- Découvertes : la mise à jour et la mise en forme créative des savoirs et expériences des travailleurs, usagers et citoyens de diverses fonctions collectives : la santé, les biens communs, l'éducation, l'écosystème, l'intégration sociale...
- Résidences : démarches négociées entre artistes, opérateurs culturels et associations pour explorer et (dé)livrer les significations d'une expérience sociale.
- La recherche d'alliances ou synergies avec d'autres opérateurs culturels : CEC et PAA, PointCulture, AR 21 & 71, Académies, Arts de la Scène, Arts plastiques, Audiovisuel...
- L'École : de la maternelle à l'Université, polarité essentielle et commune d'une politique culturelle et accompagner la lourde tâche éducative.
- L'identification des lieux opportuns pour de potentiels « pôles culturels » : des équipes et des populations en conversation(s), des équipements et des outils mutualisés, des économies d'échelle de gestion, des rencontres multipliées.

LE BRABANT WALLON EN MUTATION : DEUX APPROCHES

1. Enjeux territoriaux :

par *Éric Corijn*, philosophe de la culture et sociologue, professeur à la VUB.

<https://www.youtube.com/watch?v=QW1AkNgZ9kI>



2. Enjeux démographiques :

par *Thierry Eggerickx*, démographe – UCL – Cytise /IWEPS.

<https://www.youtube.com/watch?v=arzR90TVKTE>



SENS ET ENJEUX DE LA COOPÉRATION

Par Marc Maesschalck, philosophe, directeur de recherche au centre de philosophie du droit de l'UCL
<http://youtu.be/ajarr9Bj-0s?list=PLSLRvACZR58Zf6z3RZeEwLIMQZG0UhqIX>



Pourquoi avons-nous des résistances à coopérer lorsqu'il y a contrainte ?
Pourquoi avons-nous raison d'avoir des résistances ?
Pourquoi coopérer peut être tout, sauf un plaisir ?
Est-ce que coopérer peut ouvrir de nouvelles portes et devenir un plaisir ?

1. Paradoxe de la coopération contrainte – Un a priori contre la coopération

Étonnamment, la notion de coopération est apparue chez les économistes. Pour eux, l'idéal résiderait dans le fait qu'un acteur cherche généralement à tirer seul le profit. On parle d'égoïsme rationnel (self regarding). Or, il y a des moments où il faut des accords provisoires, des ententes et des compromis. Ces acteurs sont alors prêts à jouer le jeu de la **coopération pour autant** que leur intérêt personnel soit rencontré (volume d'emploi, public, subsides garantis...). Ces acteurs qui au départ avaient un a priori contre la coopération, vont par moment coopérer. Pour eux, la coopération est un « pis aller » > **On peut dire que l'intérêt individuel est contrarié.**

Puisqu'ils ont un « a priori contre la coopération », ces acteurs placent directement la coopération dans l'obligation de **réussir mieux** que si on reste seul à la manœuvre > **il y a obligation de réussite.**

Dans certains cas, la coopération est décrétalement obligatoire. Exemple avec les transferts de compétences en matière d'handicap et de vieillissement : les moyens liés au transfert de compétences (du fédéral vers le régional ou le communautaire) ne suivent pas toujours => des coopérations sont imposées avec des justificatifs de bienfaits > **il y a poids ou menace de la sanction extérieure.**

Ce modèle de coopération contrainte est généralement une **structure d'accord provisoire** pour maximiser des intérêts individuels sur le court terme (cfr. self regarding).

Ce modèle n'est pas très fructueux ! Il entraîne des résistances à coopérer – on a donc raison d'avoir des résistances, car coopérer peut être tout, sauf un plaisir.

D'autres modèles de coopération pourraient-ils fonctionner et nous amener à développer des formes de coopération sociale ?

2. Coopération durable et ses besoins - Le désir de coopérer

Pour une coopération durable, il faut trois éléments : Désir + Rencontre + Supplément (plus-value)



La coopération est d'abord enracinée **dans le désir de faire des choses avec les autres**. Cela implique donc qu'il faut être attentifs aux intérêts des autres. Donc ne pas être self regarding mais other regarding. On ne devient partenaires qu'en partant du désir de la connaissance des autres, et des intérêts des autres. Tant que l'autre est opaque, si on ne comprend pas ses intérêts, c'est impossible de coopérer.

Après l'intérêt des autres, le deuxième élément de fond, c'est **le tiers instituant** : le lieu de rencontre où on peut se parler, neutraliser les intérêts individuels, créer, investir et devenir autour de la table les partenaires de ce qui n'existait pas avant. On aura toujours besoin de ce lieu de rencontre pour mieux comprendre les intérêts et les positions des autres. C'est un lieu où l'on peut produire une richesse, où l'on peut apprendre les besoins, les contraintes et les compétences des autres. C'est le lieu où nous nous trouvons aujourd'hui par excellence.

Coopérer nous fait aller chercher quelque chose que nous n'aurions pas trouvé ou même imaginé tout seul. La structure de coopération, quand elle est désirée, nous tire vers **la construction d'un supplément** sans contrainte extérieure et qui parte de la réalité du terrain. Ce supplément, cette plus-value, en nous engageant aujourd'hui, nous allons aussi déjà l'imaginer et l'amorcer. Le supplément permet de construire ensemble une nouvelle forme de revendication, un enjeu d'allocations de ressources [supplément de la coopération durable] dont l'efficacité part d'une identification du terrain par les acteurs. Il n'a pas de recette d'économie, c'est plutôt les contraintes que les acteurs concernés mettent eux-mêmes à l'allocation des ressources.

Enfin, l'institution qui coopère va prendre des moyens **pour durer à partir des réalités du terrain**, et pas à partir d'une sanction. Même si on n'a peut-être pas choisi le moment, ça ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de désir. En saisissant ce moment, on peut se mettre à coopérer.

3. La coopération durable et ses besoins

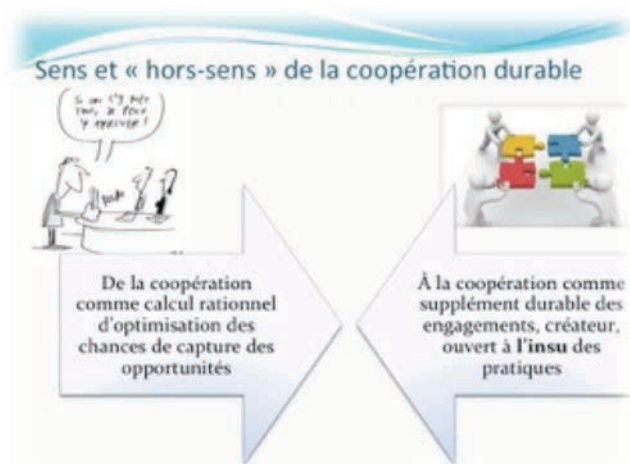
Il y a bien entendu des défis à relever pour construire une nouvelle norme de coopération partagée faite pour durer :

- Gérer les risques et les incertitudes de la coopération : Coopérer va créer des risques, ce n'est plus le même métier qu'avant. Comment gérer ces risques et ces incertitudes ? > Efficacité de la charte.
- Piloter les conflits et arbitrer : Les conflits sont des conditions pour réussir. Comment va-t-on participer ensemble à un partage d'autorité ? Efficacité de l'autorité.
- Animer la participation et dynamiser le collectif. En animant ce collectif, on va transformer nos identités.

La norme de coopération est un supplément (et n'est plus un instrument-complément de mon intérêt)

Si c'est Ok, la coopération sera plus forte et durable : une nouvelle norme naîtra. Si on n'en est pas capable, inutile de demander à nos publics de participer. Cette force, c'est la construction d'une norme collaborative. La norme n'est pas forcément un imposé de l'extérieur avec sanction. C'est produire ensemble et se mettre d'accord pour anticiper, réduire les risques et garantir la négociabilité du social. C'est transformer la norme d'un lieu de sanction à un lieu de transaction. La chance, c'est d'être des acteurs qui construisent une norme de coopération, s'engager sur des risques ensemble, fixer des objectifs communs.

4. Sens et « hors-sens » de la coopération durable



Pour conclure :

Coopération = objectif de démocratie culturelle.

Il faut se mettre en condition d'être surpris par la coopération ; d'apprendre collectivement à notre insu (et dépasser la maîtrise, le contrôle).

À PROPOS DE LA SÉMANTIQUE DU MOT « COOPÉRER »

Luc CARTON : Beaucoup de mots sont trahis, mésusés. Ainsi le mot « coopérer » peut faire penser au concept de « Coopération au développement », aux rapports nord-sud... Il est donc compréhensible que ce mot ne soit pas « désirable ».

La racine latine du mot « coopérer » est « prendre part à une œuvre commune ». C'est le contraire de ce qui se trame dans la coopération au développement. Le droit et l'économie ne donnent pas le même sens à l'efficiace par exemple : en droit, ce mot ouvre des horizons, en économie, il en ferme. Il faut rouvrir son désir par rapport à la coopération. S'il y a une réappropriation collective du mot, le désir reviendra.

Marc MAESSCHALCK : Les mots ont leur histoire. Dans beaucoup de littérature actuelle, le mot « coopérer » s'oppose au mot coordonner dont le sens est « mettre en place une structure sur des objectifs provisoires ».

La coopération est liée aux coopératives ouvrières, au Québec (investissement pour co-agir ensemble dans l'égalité) : c'est encore valorisant. La coopération porte avant tout sur l'égalité, c'est profondément conflictuel.

Le piège linguistique aujourd'hui c'est celui de société transitionnelle. Le mouvement, ce n'est pas une « transition ». Ce n'est pas seulement une coopération active, c'est une société qui se transforme en changeant. Dans le mouvement, on change d'identité, de rôle, de pouvoir. On peut créer un mouvement de démocratie culturelle, ce sera le nôtre, on ne pourra pas nous l'imposer. C'est l'inverse de la coordination.



PRATIQUE DE COOPÉRATION

A. BIODROOM À ANVERS

Par Heleen Vanden Bergh, coordinatrice culturelle du district d'Anvers

Biodroom est un jardin communautaire, un espace de culture, d'art et de rencontre sociale, réalisé par la ville d'Anvers dans le cadre du décret flamand sur la politique culturelle locale. Cette initiative a été menée en partenariat par les 12 centres culturels d'Anvers, Ecohuis et les services communaux de la Ville d'Anvers « Samen Leven ».

1. Les objectifs de Biodroom 2012

- Créer un espace de rencontre temporaire sur la Rive Gauche (7 mois)
- Créer un espace récréatif et événementiel (situé entre les immeubles sociaux)
- La ville d'Anvers introduit une politique sur le jardinage communautaire
- Lier l'art, la culture et l'écologie dans un projet très visible et accessible



2. Le processus

D'une portée locale...

- Janvier 2012 : des visites à domicile à Europark
- Février 2012 : deux soirées informatives
- Février : construction du Biodroom avec 30 habitants volontaires locaux
- Mars : 1^{er} jour de semence : 200 habitants de la Rive Gauche

... à un jardin communautaire pour toute la ville

- Avril : Fête d'ouverture : 1000 personnes
- Mai : Début du programme culturel (2 à 3 activités par semaine)
- Mai : Théâtre de Fernweh (430 pers.)
- Mai-juin : Concerts tous les jeudis... (total : +- 700 pers.)
- Avril-septembre : Exposition de sculptures '*Supernaturel*'
- Juin : Swamp Opera '*A Fork Shoved on a Spoon*' (90 pers.)
- Juillet – août : Cuisines populaires tous les mercredis (+- 1000 pers.)
- Septembre : *Rupske Rups* (La Chenille) de Time Circus
- Septembre : Une Nocturne avec entre autres Pieter Embrechts (100 pers.)
- Septembre : Festival du Climat (500 pers.)
- Décembre : Documentaire sur le Biodroom de Laura Zuallaert



3. La coopération entre 5 services municipaux de la Ville d'Anvers

- Culture : Centres culturels d'Anvers : initiative + programme artistique + communication locale
- Environnement : Ecohuis : consultation + éducation jardinière (workshops)
- Services sociaux :
 - Le Jardin en Ville : consultation interne, soutien financier et logistique
 - 'Gestion du Quartier' : soutien financier
 - Service de l'emploi social : concierges du site
 - Entretien : service des plantations : consultation et livraison du terreau
 - Promotion et communication : une campagne Biodroom partout dans la ville

Règlement du jardin : centre culturel, service des plantations, services sociaux

4. Les partenaires externes

- Bruno Herzeele et Elke Thuy, curateurs artistiques
- Les Services de la Jeunesse du district d'Anvers
- Maison de la Justice (personnes condamnées à une peine de travail)
- Les services d'intégration viennent jardiner avec leurs clients
- etc...

5. Les objectifs pour les 12 centres culturels

- Ils ont la tradition de chercher des endroits 'oubliés' en ville et de les activer culturellement (Hoboken, Ekeren...)
- Ils ont la tradition de faire des grands projets locaux ensemble

6. Les objectifs communs pour tous les partenaires

- La politique anversoise sur le jardinage communautaire
- Le fait d'être un pionnier sur le plan
 - territorial (avant le Biodroom, ce morceau de propriété de la ville était une zone en friche)
 - du programme (la combinaison entre le jardinage, l'art et la culture est une nouveauté)
 - coopératif (précédemment, les services, les artistes et les habitants ne se connaissaient pas)
 - d'espace de temps : on était 6 personnes à travailler plein temps durant les 7 mois de la première saison du Biodroom en 2012

7. Les caractéristiques du projet

Écologique :

- Les ressources, les graines, les méthodes de jardinage
- Éducation par workshops (écoles et autres groupes)
- Consommation
- Durabilité : le développement d'une perspective à long terme

Un jardin communautaire :

- Tout le monde, sans exclusion (habitants du quartier, mais aussi de toute la ville, personnes de tous les âges, individus et groupes) est invité à participer dans le jardin
 - pour jardiner et pour entretenir le site
 - pour aider à la construction des sculptures et des installations artistiques

Un jardin pour la grande ville :

- Une campagne de communication très visible et en profondeur

8. Membres : 280 membres

- 50% d'habitants de la Rive Gauche, 50% d'ailleurs

- 25% ont un nom et surnom étranger
- 10% d'enfants
- 10% viennent quotidiennement

9. Presse : Une trentaine d'articles et de comptes rendus

10. Nombre de visiteurs total : +- 10 000 personnes

11. Budget

Partenaires	Contributions	Réalisations	Dépenses
CC Rive Gauche	40 000	Programme culturel	40 000
11 Centres culturels	40 000	Programme artistique	30 000
Services sociaux	50 000	Infrastructure	30 000
Ecohuis	5 000	Éducation	20 000
		Communication	15 000
TOTAL	135 000		135 000

11. Personnel

Centres culturels 5 à 6 plein temps
Ecohuis 0,5 plein temps

12. Évaluation en 2 phases

1. Interne (déc. 2012) : tous les partenaires (municipaux, artistes) ont tenu une grande réunion et ont conclu que :

- Les volontaires devraient être plus mobilisés dans toute l'organisation. On a raté cette opportunité...
- La répartition des tâches n'est jamais suffisamment claire. Tout le monde faisait tout, aux dépens du boulot moins agréable (administration, hygiène du terrain)
- Au niveau de la promotion, il nous manquait une liaison avec un grand partenaire artistique (par exemple le musée du Middelheim)

2. Externe (déc. 2012) : tous les participants ont été invités à évaluer le Biodroom (un dimanche après-midi) et ont conclu que :

- Le jardin doit devenir une espace permanent
- Les jardiniers ont besoin d'une assistance permanente
 - pour guider et former les visiteurs
 - pour l'entretien et la gestion
 - le programme culturel est un grand surplus pour le jardin
 - les volontaires doivent pouvoir plus encore participer à l'organisation journalière du jardin

13. Biodroom 2013

- Dans l'accord politique du nouveau gouvernement, on exprime le vœu de garder le Biodroom
- L'Ecohuis prend la gestion du jardin en main et met le focus sur son rôle éducatif (un workshop par mois)
- Une vingtaine de volontaires reçoivent une formation pour gérer le jardin et ils reçoivent plus de responsabilités

- On organise des réunions entre l'Ecohuis et les volontaires toutes les 2 semaines
- Le Centre culturel Link n'organise des concerts que pendant l'été
- Une centaine de nouveaux membres

14. Biodroom 2014

- Autonomie des jardiniers, avec leurs propres systèmes d'affiliation
- Fin du programme culturel à cause d'autres priorités (rénovation de la bibliothèque de Rive Gauche)
- Bruno Herzeele écrit un livre sur Biodroom intitulé 'Aardtaart' ('Tarte de Terre'), avec le soutien du district d'Anvers

Questions-Réponses

- *Y avait-il des jardiniers déjà organisés en groupe* : Non.
- *Comment faire quelque chose avec des habitants sur une certaine durée* ? L'initiative est venue du Centre culturel. En parlant avec des gens, et en constatant que le vert dans le quartier, c'était surtout des pelouses. L'intervenante a vu un projet à Berlin, qui l'a inspirée. Elle en a parlé avec des gens qui avaient du temps, de chômeurs, des personnes âgées, il n'y avait pas de groupe formé d'avance, il s'est formé durant le projet.
- *À quoi attribuer le succès auprès des habitants locaux* ? Ils ont dit plusieurs fois qu'avant, il n'y avait pas de lieu de rencontre dans ces immeubles sociaux où les gens ont souvent des problèmes d'intégration, des problèmes financiers. Les gens viennent au Biodroom pour parler, pas pour les légumes. Ils travaillaient dur dans le jardin, mais continuaient à acheter leurs légumes au Lidl, par exemple. Ils venaient avant tout pour parler.
 - ⇒ Désir d'espaces de dialogue. Ce contrat social important a été la porte du succès. Aujourd'hui, Biodroom est devenu un espace autonome sur la gestion du terrain mais en manque d'un relais social. Problème de personnel. La bibliothèque fonctionne bien comme espace social (proximité). Les usagers connaissent tous les bibliothécaires, ils parlent de leurs petits et grands problèmes, la bibliothèque est plus durable, car problème à venir : la ville pourrait décider de reprendre le terrain des jardins.
- *Comment l'intervenante définit-elle « un curateur » dans son projet* ? Il s'agit d'un commissaire d'exposition (cela vise le volet artistique du projet).



B. « Aux Livres, Citoyens ! »

Par Cécile Martin, Coordinatrice du Service Démocratie et Cultures, Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

« Aux Livres, Citoyens ! » est une initiative de la Bibliothèque centrale de la Province de Liège, du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège et des Territoires de la Mémoire.

C'est un dispositif d'actions citoyennes autour des livres, de la lecture et de l'écriture comme vecteur d'émancipation individuelle et collective, rassemblant 115 partenaires de la Province de Liège.

1. Introduction

La volonté de coopérer s'accompagne de doutes, de questions. Cécile Martin partage une « expérience enthousiasmante ». Elle souligne que la pratique de la coopération est en mouvement à PLUSIEURS. Avant tout partenariat, il faut se poser la question du POURQUOI : à quoi est-ce que je joue, quels sont les mots que j'utilise, quel sens ont-ils, **pourquoi coopère-t-on ?**

Plusieurs raisons :

- Raisons historiques : Condorcet, loi de 1971
- Raisons institutionnelles : la coopération se décrète => obligation
- Raisons éthico-politiques : au niveau local ou global : nous devons travailler à la démocratisation des droits culturels, tâche pour laquelle nous sommes plus fort à plusieurs. (cfr Christian Maurel « Puissance d'agir »)
- Raisons personnelles : selon un désir personnel

2. Origine du projet « Aux livres, Citoyens ! »

2004 : Inquiétude suite à la « marée noire » au lendemain des élections. La plateforme « Raisonner pour vivre » se crée, dans le cadre de laquelle Cécile Martin est chargée de lutter contre les votes d'extrême droite. Passionnée de littérature, celle-ci est convaincue que les livres permettent de jeter des ponts entre les individus, entre les croyances.

2005 : La Bibliothèque Centrale de Liège, partante dans le projet, contacte les bibliothèques locales. Cécile Martin entreprend un « diagnostic du territoire ». Elle s'enquiert de connaître les compositions politiques communales, rencontre les acteurs locaux et les interroge sur leur vision du territoire. Elle inventorie les actions qui ont été ou sont menées contre les votes d'extrême droite. Elle entend les intentions et envies de projets en ce sens mais pour lesquelles les moyens manquent. Elle compose un carnet d'adresses de personnes intéressées par le projet.

3. Caractéristiques du projet

<http://vimeo.com/49828111>



Cet extrait illustre 3 choses :

- **QUI ?** Aujourd'hui, ce projet concerne 115 partenaires autour d'une vingtaine de bibliothèques. Ils se sont rassemblés autour d'un enjeu commun et ont défini une démarche commune. Ils élaborent et évaluent ensemble le projet. En coordination, le projet repose sur 2 temps pleins et un mi-temps
- **QUOI ?** L'enjeu du projet = ÉGALITÉ. La question de départ de chaque initiative est « Pour plus d'égalité, je... ». Cette question de départ a donné lieu à de multiples formes de productions : concerts, ateliers d'écriture... L'égalité est traitée sous toutes ses formes : égalité salariale entre les hommes et les femmes, égalité pour l'accès au travail, égalité pour les migrants/immigrés...
- **COMMENT ?** La démarche est commune à tous les partenaires : partir des gens, de leur colère, de ce qu'ils veulent exprimer, de leur souhait. Donc les écouter. Ensuite, articuler les niveaux individuels et les niveaux collectifs pour imaginer et monter un projet. Ce travail d'écoute et d'articulation ne doit pas être uniquement un travail de coordination, il ne peut se détacher d'un discours engagé, politique : Ex : les femmes chantent sur scène, revendiquent l'accès au travail.

4. Difficultés dans l'élaboration de la coopération

- Crainte de ne pas avoir sa place, de ne pas être reconnu
- Crainte que nos envies, nos désirs, nos intérêts ne soient pas rencontrés
- Crainte que le projet de départ se transforme
- Crainte que l'objectif de départ prenne des proportions inatteignables

5. Méthodologie pour contourner les difficultés et inscrire le partenariat dans la durée

Dans l'ouvrage collectif, « Aux Livres, Citoyens ! »¹, les partenaires se sont racontés par écrit aux autres partenaires.

« Voici, de façon très synthétique, classés par ordre plus ou moins chronologique d'étapes du partenariat, les principes d'action que nous dégagons :

- Comprendre les dynamiques sociales, politiques, économiques et culturelles à l'œuvre sur le territoire où les projets vont se dérouler (par une approche documentée et des rencontres d'acteurs locaux) ;
- Contacter des partenaires issus de mondes professionnels différents ;
- Construire le projet avec l'ensemble des partenaires dès le début (ne pas arriver en ayant réfléchi à ce que l'autre peut ou doit faire) ;
- Impliquer les publics concernés dès le commencement de la construction du projet (si ceux-ci ne peuvent ou ne savent pas être autour de la table avec les partenaires, associer les représentants des associations ou institutions qui travaillent directement avec le public concerné) ;
- Définir un objet fédérateur qui réponde à l'analyse des besoins d'une population sur un territoire donné. Cet objet doit aussi pouvoir réunir les partenaires issus de divers secteurs, c'est-à-dire correspondre à un enjeu spécifique pour chacun d'eux ;
- Veiller à ce que les éléments clés de l'analyse de départ soient partagés, que l'objectif général poursuivi soit compris et accepté ;
- Accorder la primauté au projet, au sens de l'action, tout en tenant compte des spécificités (par exemple : articuler la nécessité de visibilité générale du projet et celle de la visibilité de chaque partenaire, etc.) ;
- Identifier un porteur de projet qui soit facilitateur pour les ajustements qui seront nécessaires afin de garantir l'articulation entre les partenaires et le sens commun du projet ;
- Maintenir entre les partenaires de la confiance (de la « considération » et non du « mépris »), une écoute réciproque minimale² ;
- Laisser au projet le temps de cheminer, accepter et pourquoi pas se réjouir que le projet se transforme ;
- Accorder une attention particulière à la gestion équilibrée pour chacun des partenaires des aspects logistiques des projets (qui peut faire quoi, en fonction des ressources et contraintes spécifiques). Cette question reste trop souvent comprise comme étant de la seule responsabilité individuelle des partenaires. Ce qui est alors fréquemment source de tensions et fragilise le partenariat ainsi que la qualité des actions. Or, l'expérience montre qu'il faut la placer aussi au niveau collectif. En effet, ce n'est pas uniquement le sens du projet, la méthodologie des actions qui doivent être collégialement construites, définies et réalisées. Les aspects pratiques nécessaires au bon déroulement des actions doivent aussi être pensés et répartis au niveau de l'ensemble du groupe ;
- Conjuguer la rigueur des conventions qui définissent le socle minimal de départ (analyse, objectifs et planification) et la nécessité d'ouverture aux apports de chacun, aux questions imprévues, etc. Ces conventions sont précieuses pour affirmer le lien entre investissement professionnel, personnel et institutionnel. Toutefois, il faudra laisser le jeu suffisamment ouvert

¹ Aux livres, citoyens ! : les partenariats en questions. Coordonné par Céline Martin, Cuesmes (Belgique), Éd. Du Cerisier, 2010, 206 p., 22 cm, Coll. Place Publique, ISBN 2-87267-138-2 : 13 €.

² Dans cette perspective, un des partenaires rédacteurs considère que : « Dans le groupe, c'est un peu comme dans les jeux coopératifs. Pour y arriver, il faut : écouter les autres, avoir confiance dans le fait que chacun a quelque chose de positif à apporter, des personnes qui interagissent et un dispositif dont la règle du jeu repose sur la nécessaire coopération pour y arriver. »

pour permettre l'innovation, la spontanéité et laisser la possibilité à de nouveaux partenaires d'investir le projet. En cours de route, des « courroies de transmission » seront nécessaires pour re-clarifier le sens général du projet et pour renégocier les modalités de réalisation.

Ces principes, dégagés de réussites et d'échecs au niveau de la méthodologie d'élaboration de nos projets et au niveau de leur réalisation avec les publics, ne suffiront pas – nous le savons – à nous préserver complètement des tensions et difficultés que nous rencontrerons lors de la répartition des tâches concrètes pour la réalisation de nos actions futures, lors des moments de visibilité (logos, prises de parole vis-à-vis de la presse...), lors des évaluations pour/par les publics (encore trop ténues dans notre opération), lors des envies d'avancer ensemble et des craintes, des peurs de s'engager dans ce qui adviendra comme projet commun mais dont on ne connaît pas encore la forme ni la fin et qui occasionnera ou non un surcroît de travail... »



ATELIERS : PRATIQUES DE PARTENARIAT POUR DES PROJETS CULTURELS

Rappel : Objectif général du processus :

- Formaliser une charte de coopération avec les opérateurs qui le souhaitent pour soutenir les droits culturels de la population en Brabant wallon

Rappel : Objectif de la journée du 21 octobre 2014 :

- Apports de contenus (théoriques et pratiques) et identification de quelques éléments clés et balises qui permettent la coopération, le partenariat

Objectif des ateliers du 21 octobre 2014 :

- Entamer avec les participants une démarche qui parte de leurs expériences, de leurs réalités concrètes de terrain. Échanger pour identifier quelques questions clés et balises pour des partenariats réussis

N.B. : L'atelier d'une durée de 60' n'est qu'une amorce du travail. Le processus de formalisation de la charte de coopération se poursuivra avec les opérateurs qui se seront montrés volontaires et qui formeront un groupe de travail spécifique à cette fin.

Consigne 1 : Individuellement, à l'aide de la Fiche 1, prenez le temps de la réflexion et analyser un projet réalisé en partenariat – 3'

- *Qui a-t-il concerné (partenaires et publics)*
- *Y avait-il un objectif commun ? Lequel ?*
- *Quelle temporalité ?*
- *Comment s'est passée l'évaluation ?*

Consigne 2 : Par deux, vous réalisez une interview sur le projet retenu. Chacun raconte son projet en étant interviewé par l'autre. Attention, il faut écrire le plus lisiblement possible sur les fiches car cette matière sera récoltée et traitée par le Groupe de travail aux fins de la rédaction de la charte. Répondez avec franchise, il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses. Évitez les jugements de valeurs.

Le Projet :

1. Qui a-t-il concerné (partenaires et public) ?

Qui étaient les partenaires ? Comment se sont-ils mis ensemble ? Qui a pris l'initiative ? ... Qui étaient les personnes visées ? Ont-elles participé ou pas ? Comment avez-vous travaillé avec ces personnes ? Le projet était-il de l'ordre de l'opportunité et prestation de service ? Les partenaires étaient-ils libres de participer, avaient-ils le droit de partir, le droit de s'ouvrir à d'autres ?

Rem. : En répondant à ces questions, vous pourrez mieux savoir comment et pourquoi s'élabore la participation.

2. Y avait-il un objectif commun ? Lequel ?

Qui a déterminé cet objectif ? Était-il partagé ? Comment l'avez-vous partagé ?

Rem. : Si l'objectif n'est pas partagé, cela veut dire qu'il n'y a pas de réel partenariat. Les gens auraient tendance à se fermer. Ex. j'ai préparé un super projet (animation de sensibilisation à la lecture avec une association alpha le mercredi pm). Je m'aperçois que l'animation ne fonctionne pas. Le public concerné n'est pas venu. Normal : l'animatrice alpha nous informe que le public s'occupe généralement de ses

enfants à ce moment. Je n'avais pas assez partagé mon objectif opérationnel (l'animation) avec elle. En discutant plus (ou mieux) avec elle, nous déplaçons l'animation au vendredi matin).

3. Quelle temporalité ?

Action ponctuelle ? Action récurrente ?

Rem. : De quel temps disposons-nous pour préparer ? Pour réaliser ? Pour évaluer ?

4. Comment s'est passée l'évaluation ?

Sur quoi portait l'évaluation ? Par qui a-t-elle été réalisée ? Quand ? Comment ?

Le partenariat :

5. Selon vous, qu'est-ce que le partenariat a permis ?

Pour vous (perso et professionnellement) ?

Pour l'action ?

Pour l'institution ?

Pour les publics ?

6. Quels sont les éléments qui ont été facilitateurs ?

7. Sur quoi les difficultés se sont-elles portées ? Comment les analysez-vous ? Comment les dépasser ?

SYNTHÈSE DES ATELIERS ET CONCLUSIONS

« Vers une charte de coopération en Brabant wallon ? »

1. Éléments contraignants / pistes ? Synthèse présentée par Benoit Raoult

Du point de vue du groupe des partenaires :

- Se faire mutuellement confiance
- Se baser sur une communication très précise
- Accepter le fait temporel particulier et donc prévoir le temps qu'il faut pour pérenniser la dynamique.
- Grande disponibilité à fournir
- Contrainte de devoir perpétuellement concerter les agendas
- C'est mieux de pouvoir s'appuyer sur une équipe que de faire porter le projet par une personne seule dans cette dynamique de coopération

Du point de vue institutionnel :

- Une certaine fragilité que des structures peuvent présenter
- Le respect des réalités respectives : structurelles, financières, potentiel de situation sur le terrain
- Que chacun des coopérants ait sa place, une véritable place
- Faire preuve de prudence face à un partenariat imposé
- Obligation de visibilité de tous les partenaires

Du point de vue du projet :

- Il existe une tension entre la donnée temporelle de la coopération et celle souvent plus courte du projet. Si on n'en tient pas compte, ça peut produire un éparpillement contreproductif
- Avoir une représentation de la finalité, qui devrait exister de façon commune
- Savoir s'il faut maintenir le cap en référence à cette représentation ou au contraire accepter son évolution en cours de projet. La clarté à ce sujet est nécessaire
- Évacuer l'esprit d'instrumentalisation des partenaires
- Donner la place aux gens
- Plus le projet est important plus il exigera de précision dans la préparation
- La réponse souvent tardive des subsidants
- Prévoir l'Imprévisible ou en tout cas savoir qu'il existe

2. Éléments facilitateurs ? Synthèse présentée par Julie Reynaert

- Le fait de se connaître entre partenaires
- La proximité géographique ou sectorielle des partenaires ainsi que des publics et des territoires
- L'expérience de projets préexistants
- Le fait que les partenaires fassent déjà partie d'une plateforme
- Parler le langage commun
- Disposer de la légitimité
- Reconnaissance de l'un et de l'autre
- Pouvoir prendre le temps d'analyser les limites de l'autre et du système dans lequel il évolue
- S'appuyer sur les différentes compétences et expertises professionnelles de chacun, surtout les complémentaires
- Ces compétences spécifiques supposent aussi l'appartenance à des réseaux spécifiques qui permettent de s'appuyer sur des réseaux plus larges
- L'entraide

- Une méthode de travail avec des rencontres physiques, méthode visant la clarté, cadre commun permettant une certaine souplesse
- Disposer de moyens : en temps, en soutien des pouvoirs publics, en apports liés aux moyens structurels des personnes qui se trouvent autour de la table
- Avoir la volonté d'agir ensemble surtout en termes d'élargissement : si l'adhésion à une thématique de fond est utile, l'esprit de curiosité, d'ouverture, d'intérêt à l'autre apporte un plus en termes de motivation de départ
- Que chacun ait une place d'égal à égal, malgré les ressources différentes et les histoires de base de chacun.

3. Pourquoi coopérer ? Synthèse présentée par Céline Martin

Il est important de ne pas oublier d'autres types de champs que le culturel

Du point de vue des publics :

- Pour gagner des choses au niveau de la démocratisation de la culture (l'accès à la culture pour tous) et aussi au niveau de la démocratie culturelle (la participation de tous à la culture)
- Découvrir de nouveaux lieux culturels
- Bénéficier d'une offre culturelle de proximité
- Plus de participation quantitative
- Mélange des publics
- Actions de meilleure qualité car on intègre de nouveaux points de vue
- Être entendu par un plus grand nombre d'interlocuteurs signifie qu'on augmente sa puissance d'agir
- Fier de partager quelque chose de plus grand
- Le fait de participer ouvre à quelque chose de plus grand (une autre « reconnaissance »)

Du point de vue professionnel:

- Agir ensemble est formateur
- Le développement des compétences
- Connaitre de nouvelles passions
- Connaitre les différents secteurs, fait qu'on peut mieux investir les petits interstices entre les actions effectuées habituellement
- Développer les motivations professionnelles
- Faire du « neuf »
- Stimuler son désir

Du point de vue de l'action :

- Réaliser des actions mieux pensées
- Être en prise avec les gens
- Oser plus
- Mutualiser les moyens

Du point de vue de l'institution :

- Visibilité par rapport au PO
- Visibilité par rapport aux autres opérateurs
- Visibilité par rapport aux autres publics
- Économiser les moyens financiers
- Économiser les moyens logistiques
- Favoriser le décroisement
- Avoir des bons points à la FWB

Tableau de synthèse des ateliers retravaillé ultérieurement par le groupe de travail :

	ÉLÉMENTS CONTRAIGNANTS	ÉLÉMENTS FACILITATEURS - PISTES
Temps (avant, pendant et après)	Plus long à mener, plus grande disponibilité, difficulté de libérer du temps, difficulté de faire coïncider les agendas	Prévoir et allouer du temps, se fixer parfois des objectifs à court terme, augmenter le temps de préparation, anticiper les agendas
Fonctionnement	Lourdeur, lenteur, respect des deadlines, risque d'incompréhension, difficulté de prendre des décisions collectives, difficulté de formaliser qui fait quoi, liée au nombre, aux méthodes de travail et aux réalités différentes des partenaires	Co-construire en amont, décider et appliquer cadre, méthode et procédure clairs. Définir les limites, compétences, moyens, responsabilités de chacun Favoriser les complémentarités des compétences, encourager la proximité géographique et/ou de champs d'action, gérer les risques Profiter des expériences passées
Communication	Manque de communication interne entre les partenaires, lourdeur et complexification dans la communication externe	Encourager les rencontres physiques, les contacts en direct et le dialogue Clarification/équilibre entre la visibilité des partenaires et la communication du projet
Mandats	Absence de légitimité du travailleur par son institution, absence d'autonomie lorsque mainmise ou instrumentalisation de l'association par le politique (risque de partenariat imposé)	Accorder mandat décisionnel aux travailleurs représentant les associations partenaires, préciser la zone d'action du travailleur (autonomie ou soutenu) Soutien du travailleur au sein de son association
Notion de partenariat / visions	Vision et conception divergente du partenariat, discordance de points de vue. Langage différent, intérêt personnel du partenaire primant sur le projet, risque d'éparpillement du projet, de non reconnaissance de la place de chacun	Développer une vision commune, définir un langage commun, garantir une place d'égal à égal
Objectifs	Absence ou non définition d'un objectif commun, divergence d'objectifs, objectifs confus, non avoués	Clarifier et partager les enjeux et objectifs, distinguer les objectifs collectifs des objectifs spécifiques, qualitatifs et quantitatifs, accepter de faire évoluer son objectif ou de rester sur l'objectif de départ Identifier et partager les indicateurs de réussite/impacts
Évaluation	Évaluation (au regard des objectifs) manquante ou uniquement limitée à la satisfaction du public, écarts entre les intentions et les (non)réalisations concrètes	Prévoir, organiser et mener une évaluation qualitative et quantitative
Financement	Insuffisance, lourdeur dans la recherche et la justification, délai tardif de financements	Identifier les financements selon les moyens, créer un pot financier commun Rechercher nouvelles pistes de financements
Relation de pouvoir	Instrumentalisation, rigidité de la législation, pouvoir organisateur trop centré sur ses propres intérêts	Partager le cadre et le pilotage avec pouvoirs publics, obtenir soutien des pouvoirs publics
Réalités différentes	Investissement, disponibilité, fonctionnement, ressources humaines et financières, moyens,	Prendre en compte les réalités de chacun, s'ouvrir aux idées nouvelles, comprendre l'autre, accorder de la

	missions, contraintes décrétales, cadres légaux et administratifs différents des partenaires (certains plus stables, d'autres plus fragiles)	confiance, s'écouter, assumer une responsabilité collective > trouver des solutions à l'imprévu
Mauvaise connaissance	Mauvaise connaissance du public, manque de prise en compte de l'expérience	S'appuyer sur son réseau, sur les expériences, partager son réseau, impliquer, analyser le territoire (adéquation objectifs et territoire), mieux connaître les besoins, les partenaires, les publics, le terrain
Côté humain	Sentiment d'incompétence, manque d'intérêt, d'enthousiasme, méfiance, gestion des egos, poursuite d'intérêt individuel	Envie/désir/motivation/volonté, bonne entente, confiance entre partenaires, remise en question de soi-même

Pourquoi coopérer ?

Du point de vue des publics :	Du point de vue professionnel :	Du point de vue de l'action :	Du point de vue de l'institution :
<ul style="list-style-type: none"> - Gagner des choses au niveau de la démocratisation de la culture (l'accès à la culture pour tous) et aussi au niveau de la démocratie culturelle (la participation de tous à la culture) - Découvrir de nouveaux lieux culturels - Bénéficier d'une offre culturelle de proximité - Plus de participation quantitative - Mélange des publics - Actions de meilleure qualité car on intègre de nouveaux points de vue - Être entendu par un plus grand nombre signifie qu'on augmente sa puissance d'agir > impact social plus grand - Ouvrir à quelque chose de plus grand (une autre « reconnaissance ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Agir ensemble est formateur - Acquérir, développer des compétences - Connaître de nouvelles passions - Connaître les différents secteurs, fait qu'on peut mieux investir les petits interstices entre les actions effectuées habituellement - Développer les motivations professionnelles - Faire du « neuf », faire autrement - Stimuler son désir - Enrichir son potentiel humain et cognitif 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des actions mieux pensées, de plus grande ampleur, plus visibles, mieux ancrées, pérennes - Être en prise avec les gens - Oser plus - Mutualiser les moyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter/améliorer la visibilité par rapport au PO, aux autres opérateurs, aux autres publics - Économiser les moyens financiers - Économiser les moyens logistiques - Favoriser le décloisonnement - Répondre aux exigences décrétales

CONCLUSIONS

Par Édith Grandjean

Bonjour,

C'est au nom des partenaires organisateurs de la journée que j'ai l'honneur de clôturer ce colloque « La Coopération en mouvement » !

COOPÉRATION - MOUVEMENT Pourquoi donc associer coopération à mouvement ?

Coopérer : l'action n'est pas neuve. La démarche, nous la pratiquons tous depuis de nombreuses années. Alors pourquoi y avoir consacré la journée ? Parce que nous, opérateurs liés au secteur culturel, souhaitons nous **mettre en mouvement** et **amplifier ce mouvement**. Nous souhaitons entrer dans une dynamique de changement. Ensemble, oser plus et, par nos actions, permettre l'effectivité des Droits culturels, horizon commun fixé par nos décrets, certainement, mais, au regard du contexte actuel général, il me semble primordial de défendre notre action culturelle commune comme pièce maîtresse de la dynamique sociétale.

Aujourd'hui, votre présence en nombre et de tous secteurs confondus témoigne de cette volonté d'aller plus loin. La présence de chacun a permis des échanges riches, de confronter nos points de vue, de partager nos expériences et de faire des rencontres. De ces échanges ont émergé des valeurs, des idées, des principes, des pratiques, des balises. Vos témoignages d'acteurs de terrain permettront de construire et nourrir une charte de coopération en BW. Afin qu'elle reflète notre réalité à tous et qu'elle soit « durable », elle se doit d'être le résultat d'un travail collectif. C'est en ce sens que nous vous invitons vivement à participer à son élaboration le 2 décembre. Il s'avère indispensable de consolider et réinventer nos pratiques et actions afin de développer une action culturelle cohérente et pertinente avec, pour et par le citoyen, sur l'ensemble du territoire brabançon et au-delà.

Je tiens à vivement remercier, au nom de la Bibliothèque centrale, de la Coordination des acteurs de l'éducation permanente, de la Fédération des maisons de jeunes et du Centre culturel du Brabant wallon :

- Les intervenants : Luc Carton, Eric Corijn, Thierry Eggerickx, Marc Maesschalck, Heleen Vanden Bergh et Céline Martin
- Les animateurs (venus des autres provinces !) des 8 ateliers et notre présentateur du jour, Patrick Monjoie
- Les équipes des 4 partenaires réunis pour la construction et la mise en œuvre de ce colloque
- L'équipe de la web radio - Radio27.be et le caméraman, Laurent Eyckerman

Merci à tous d'avoir participé, RDV le 2 décembre !

GLOSSAIRE

Action des organismes d'éducation permanente (Décret 17 juillet 2003) :

- Axe 1. Participation, éducation et formation citoyennes
- Axe 2. Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs
- Axe 3. Production de services ou d'analyses et d'études
- Axe 4. Sensibilisation et information

Action des opérateurs [bibliothèques] qui œuvrent au développement des pratiques de lecture de la population (Décret 30 avril 2009) :

- Disposer de ressources dans les différentes disciplines de la connaissance et de la culture
- Mettre ces ressources à disposition de la population
- Développer et favoriser :
 - des actions de médiation entre ces ressources et la population;
 - sous toutes formes possibles, des rencontres, des échanges visant l'intégration des pratiques individuelles de lecture dans des pratiques collectives, qui permettent tant la détente et le plaisir que la communication et favorisent la créativité et la participation à la vie culturelle.

La démarche des opérateurs du Service public de la Lecture s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente et d'émancipation culturelle et sociale à laquelle toute personne doit pouvoir prétendre individuellement ou collectivement.

Une bibliothèque – opérateur du réseau public de lecture – a pour mission de favoriser l'accès au savoir et à la culture par la mise à disposition de ressources documentaires et culturelles, et de permettre leurs utilisations multiples par le plus grand nombre. La démarche s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente.

Action des maisons de jeunes (Décret du 20 juillet 2000) :

- Organiser et animer l'accueil des jeunes de 12 à 26 ans dans ses locaux
- Réaliser des activités socioculturelles pour et avec les jeunes (ateliers, sorties...)
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de projets collectifs
- Organiser des activités socioculturelles ouvertes à la population locale
- Faire participer les jeunes à la programmation et la réalisation des actions et à la gestion de la MJ
- Mettre en œuvre et promouvoir des pratiques socioculturelles, d'expression, de création et de diffusion avec les jeunes

Une MJ a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par :

- Une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société,
- Des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique
- La mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création

Action des centres culturels (Décret 21 novembre 2013) :

- Augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives
- Chercher à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long termes
- S'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels

L'action des centres culturels contribue à l'exercice du droit à la culture et plus largement à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains. L'action des centres culturels favorise le plaisir des populations de la découverte culturelle par les pratiques qu'ils déploient.

Capacités langagières (Décret lecture publique du 30 avril 2009): capacités de compréhension à l'audition, capacités d'expression orale, capacités de lecture et capacités de produire des écrits.

Citoyenneté responsable active critique et solidaire - CRACS (Décret du 20 juillet 2000) :

la mission des Maisons de Jeunes est de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des

réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création.

Contrat-programme (Décret 23 novembre 2013)

Le Gouvernement conclut un contrat-programme avec le centre culturel dont l'action culturelle est reconnue, la ou les provinces sur le territoire desquelles s'étend le territoire d'implantation et, au moins, la commune sur le territoire de laquelle le siège social du centre culturel est établi.

Le contrat-programme est conclu pour une période de cinq ans et comprend, entre autres, le projet d'action culturelle, le projet de gestion financière ainsi que les montants des subventions et contributions allouées par les signataires du contrat-programme.

Contrat-programme (Décret 17 juillet 2003)

Le Gouvernement conclut un contrat-programme d'une durée de cinq ans avec les associations d'éducation permanente. Celui-ci contient, entre autres, le projet pluriannuel soumis par l'association, à savoir le plan stratégique global de l'association se déclinant en objectifs et moyens mis en œuvre, ainsi que les montants alloués à l'association et liés à sa reconnaissance.

Conseil de développement de la lecture (Décret du 30 avril 2009) : organe mis en œuvre par chaque opérateur du réseau public de lecture et qui est constitué par des représentants du champ culturel, de l'enseignement, des organismes d'insertion sociale ou alphabétisation, des usagers de la bibliothèque et de l'inspection (FWB). Ce conseil prévoit les synergies nécessaires avec d'autres opérateurs et participe à l'évaluation continue du plan de développement de la lecture de l'opérateur.

Conseil d'orientation du centre culturel (Décret du 21 novembre 2013) : Le conseil d'orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du conseil d'administration du centre culturel. Il procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée. Le conseil d'orientation remet des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme.

Coopération (Larousse) : Action de coopérer, de participer à une œuvre commune ; collaboration, concours : *Nous avons besoin de votre coopération.* Politique d'entente et d'échanges entre deux États. Politique d'aide économique, technique et financière des pays développés en faveur des pays en développement : *Coopération internationale.* Volontariat civil ouvert aux jeunes âgés de 18 à 28 ans pour remplir des missions d'ordre économique, culturel, médical, technique, etc., auprès des pays en développement. Méthode d'action par laquelle des individus ou des familles ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de tous sont égaux et où le profit réalisé est réparti entre les seuls associés au prorata de leur participation à l'activité sociétaire.

Culture (Décret du 21 novembre 2013) : les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité ainsi que les significations qu'il donne à son existence et à son développement.

Démocratie culturelle (Décret du 21 novembre 2013) : la participation active des populations à la culture, à travers des pratiques collectives d'expression, de recherche et de création culturelles conduites par des individus librement associés, dans une perspective d'égalité, d'émancipation et de transformation sociale et politique.

Démocratisation culturelle (Décret du 21 novembre 2013) : l'élargissement et la diversification des publics, le développement de l'égalité dans l'accès aux œuvres et la facilitation de cet accès.

Développement culturel (Décret du 21 novembre 2013) : l'accroissement et l'intensification de l'exercice du droit à la culture par les populations d'un territoire et la réduction des inégalités dans l'exercice du droit à la culture.

Droit à la culture (Décret du 21 novembre 2013) : au sein des Droits humains, l'ensemble des droits culturels tant en termes de créances que de libertés, individuelles et collectives, comprenant notamment :

- La liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir
- Le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures

- L'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, entendu comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel
- La participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles
- La liberté de choix de ses appartenances et référents culturels
- Le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle

Education permanente (Décrets des 17 juillet 2003, 30 avril 2009, 21 novembre 2013) : la démarche visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics, en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle.

Emancipation culturelle et sociale (Carlos Milani) : L'émancipation est à la fois processus (moyen) et produit (fin) ; elle est prévision ou anticipation (le futur) et provision (aujourd'hui). Elle est processus car elle est l'instrument qui permet aux individus et aux groupes sociaux de concevoir de nouveaux mondes possibles, leurs utopies, leurs rêves. Elle permet à chacun de s'interroger sur le comment et le pourquoi agir sur le monde. Mais elle est aussi produit des individus et des groupes émancipés, moteurs de la transformation sociale. Elle permet à chacun de se situer dans son contexte et de reconnaître ses rôles dans son environnement.

Fonction culturelle (Décret du 21 novembre 2013) : l'obligation pour un pouvoir public, le cas échéant déléguée par lui à un ou plusieurs opérateurs culturels, de mettre en œuvre un ensemble de moyens afin de permettre l'exercice individuel et collectif du droit à la culture, notamment par l'encouragement de la création et de la créativité, la vie associative, l'animation culturelle, la participation culturelle, la diffusion, l'information, l'éducation et l'enseignement, l'alphabétisation, la conservation, la médiation culturelle.

Médiation culturelle (Décrets des 30 avril 2009, 21 novembre 2013) : l'ensemble des initiatives et démarches visant à faciliter l'accès à la culture, la rencontre des créateurs, l'appropriation des œuvres et la participation à la vie culturelle par tous les individus et les groupes.

Opération culturelle (Décret du 21 novembre 2013) : un ensemble cohérent d'activités culturelles mises en œuvre par un centre culturel et articulant différentes fonctions culturelles.

Participation à la vie culturelle (Décret du 30 avril 2009) : possibilité effective et garantie pour tous, groupes ou individus, de librement s'exprimer, communiquer, agir, créer, en vue d'assurer leur propre épanouissement, une vie harmonieuse et le progrès culturel de la société;

Plan d'action (Décret du 20 juillet 2000)

Le plan d'action quadriennal de la maison de jeunes définit l'environnement socioculturel et économique de la maison de jeunes et les missions qu'elle entend remplir, ses objectifs prioritaires et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Le plan d'action est agréé au niveau M.J.1, M.J.2 ou M.J.3 selon le nombre d'activités socioculturelles, d'actions collectives, d'heures d'accueil des jeunes et les objectifs poursuivis.

Plan quinquennal de développement (Décret du 30 avril 2009) : programme d'action d'une durée minimale de cinq ans établi en vue de réaliser l'objet du décret relatif au développement des pratiques de lecture.

Pratiques de lecture (Décret du 30 avril 2009) : toutes formes de lecture sur tous supports concernant différents types d'écrits ou de documents tels que, notamment, livres fictionnels et non fictionnels, revues, magazines, journaux, courriels, pages web, blogs, forums, cédéroms, dvd, e-book ou web-livre, jeux et qui permettent aux lecteurs des pratiques d'échanges avec d'autres afin de reconstruire le sens d'un contenu.

Public issu de milieux populaires (Décret du 17 juillet 2003) : groupe de participants composé de personnes, avec ou sans emploi, qui sont porteuses au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou de personnes en situation de précarité sociale ou de grande pauvreté.

Ressources (Décret du 30 avril 2009) : les documents entendus comme des ensembles de supports rassemblant de l'information ou des œuvres culturelles et des données enregistrées sur ceux-ci sous une forme en général permanente et lisible par l'homme ou par une machine; les jeux sont également visés.

Décret du 20 juillet 2000 : Décret déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations

Décret 17 juillet 2003 : Décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente

Décret 30 avril 2009 : Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques

Décret du 21 novembre 2013 : Décret relatif aux centres culturels